



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/21/11/02

Date de convocation :

14/11/2025

Objet de la délibération :

Attribution marché
public voirie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

28/11/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

14/11/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
14.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt et un novembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN
Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. DEAU Nicolas, M. Gwenaël LE GALLO,
M LAFON Régis, M. VIENNET François, M. Daniel
PRENANT

Absents excusés : M. LOGUIOT Stéphane, Mme Sonia
DESTAING, M. Edmond BARBA M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Eric CLEMENT

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN, M. BARBA Edmond à M. LAFON Régis, M.
CLEMENT Eric à M. AYMONIN Guillaume, M. Jean-
Michel CLEMENT à M. Romuald TAUVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire rappelle qu'une négociation a été ouverte sur le
projet de sécurisation de la voirie.

La négociation a eu lieu uniquement sur le cout
Les quatre entreprises ont répondu.

ANALYSE DES OFFRES APRES NÉGOCIATION

La commune a souhaité réaliser une négociation car
l'acquisition du terrain devant accueillir le nouveau parking
de 9 places n'a pu se concrétiser. Toutes les entreprises ont
ainsi remis une offre négociée suite à la modification du
plan et des quantités du projet.

| 9.1. Analyse du critère prix après négociation Entreprises | JC BONNEFOY TP CLEMENT CAILLARD | ROGER MARTIN | VERMOT | COLAS |
|--|---------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| Montant € TTC retenu | 694720,43 € | 731859.72 € | 771306.67 € | 833073.12 € |
| Note résultante sur 60 | 60,00 | 56,96 | 54,04 | 50,04 |

CONCLUSION

L'analyse des offres après négociation fait ressortir que l'offre du groupement d'entreprises JC BONNEFOY/TP CLEMENT CAILLARD est économiquement la plus avantageuse.

Le Maître d'Œuvre propose au Maître d'Ouvrage l'attribution du marché au groupement d'entreprises JC BONNEFOY/TP CLEMENT CAILLARD.

Après échange les membres du conseil votent à l'unanimité des membres présents et représentés pour retenir et attribuer le marché à l'entreprise JCB Bonnefoy/TP CLEMENT CAILLARD.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Guillaume CRETIN

